

Waremmes, le 08/01/2019

Opération de Développement Rural de Braives
Compte rendu de la réunion citoyenne du 19/12/2018 au sujet du projet de
création d'une Maison Multiservices à Ciplat



Présences :

110 personnes se sont inscrites sur le registre des présences.

Toutes les personnes présentes ne se sont pas inscrites sur ce registre (on estime à +/- 140 personnes présentes y compris les membres CLDR et représentants communaux)

Pour la CLDR : Cécile Schalenbourg, Valérie Fohn, Edmée Lambert, Jacques Dantinne, Luc Dewez, Pierre Cochet, Christian De Cock et François Tribolet.

Pour le Collège communal : Pol Guillaume, Cécile Bataille, Nadine Heine, François Hubert du Fontbaré, Xavier Lisein, Bruno Louis et Stéphane Rocour.

Pour l'administration communale : Vincent Germeau

Pour la FRW : Vincent Legrand

Vincent Legrand, agent de la Fondation Rurale de Wallonie, organisme indépendant qui accompagne la Commune de Braives dans son Opération de Développement Rural, démarre la rencontre.

Ravi de rencontrer autant de monde pour cette rencontre Citoyenne, Monsieur Legrand présente les objectifs de la rencontre et les personnes qui vont intervenir.

Les objectifs :

1. Informer la population de Ciplat sur le projet de maison multiservices proposé par la CLDR du grand Braives. Quelles ont été les réflexions qui ont abouti à présenter le projet sous la forme décrite dans la fiche descriptive du projet (voir en fin de compte rendu dans les annexes).
2. Répondre aux questions des personnes présentes pour autant que la CLDR ait la réponse.

Les intervenants :

3. Deux membres de la CLDR, citoyennes du grand braives, présenteront le projet et sa genèse et tenteront de collecter les questions.
4. Il s'agit de Mme Cécile Schalenbourg, citoyenne habitant Fumal et de Valérie Fohn, citoyenne habitant Braives.

Il ne s'agit donc pas d'une rencontre où des décisions seront prises. Ce n'est pas à la CLDR de prendre des décisions mais bien à la commune. Il s'agit ici d'échanger sur le projet de maison multiservices à Ciplet.

Monsieur Legrand insiste pour que les personnes s'inscrivent sur le registre de présence afin de comptabiliser le nombre de personnes présentes et pour permettre aux personnes qui désirent recevoir le compte rendu de la séance de laisser leurs coordonnées. (Nous ne pourrions envoyer le compte rendu qu'avec des adresses lisibles !!!)

Les copies du registre de présences se trouvent en annexes.

Monsieur Legrand propose un cadre de fonctionnement pour cette rencontre. Cette rencontre se veut « citoyenne » tout d'abord car ce sont des citoyens qui s'adressent à d'autres citoyens. C'est la CLDR qui a pris l'initiative de venir à Ciplet suite à une rencontre provoquée par une délégation de citoyens ciplétois lors d'une des réunions plénières de la CLDR.

Cadre :

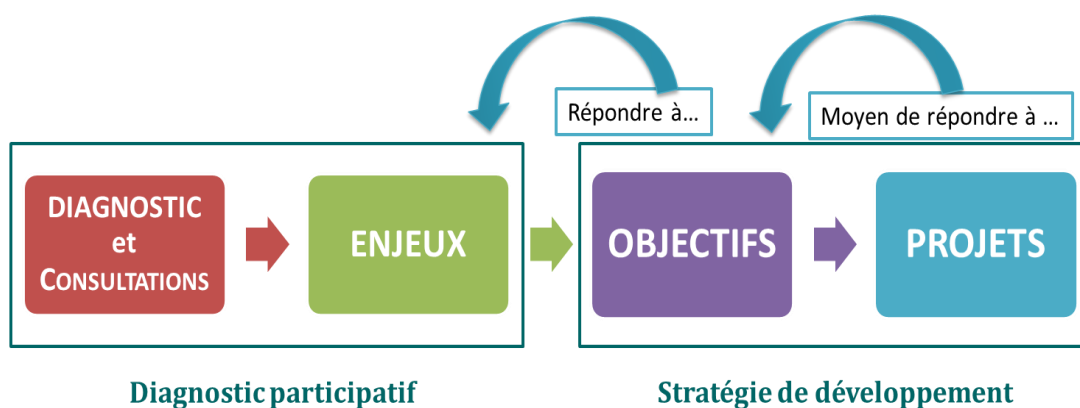
Cette rencontre se déroule dans le cadre d'une opération bien plus vaste que celui d'un projet communal unique. En effet, la Commune a lancé pour l'ensemble de son territoire une vaste opération de réflexion sur l'avenir du territoire de Braives avec comme objectif de réaliser un programme de développement en partenariat avec les citoyens. Cette opération se dénomme : BRAIVES, en route pour 2030. Elle est cadrée par un Décret wallon de 2014 relatif au Développement Rural.

Les échanges d'informations, de commentaires, de propositions, de questions, ... se feront avec 4 engagements à respecter par toutes les personnes présentes :

1. Le respect des personnes. Même si des personnes ne sont pas d'accord, la CLDR prendra actes des différentes infos.
2. L'écoute. Nous écouterons les personnes jusqu'au bout et ce sans juger le contenu de l'intervention
3. Rester sur le sujet. Il ne s'agit pas de débattre d'autres problématiques vécues à Ciplet ou autre part. Nous restons sur le projet de la maison multiservices de Ciplet.
4. Il sera rendu compte de ce qui sera dit ce soir auprès de la CLDR, des personnes présentes et de la Commune. La FRW s'engage à réaliser un compte rendu de la séance.

La CLDR (Commission Locale de Développement Rural), c'est qui ?

1. Un organe consultatif prévu par le Décret qui a comme mission de proposer un programme communal de développement rural visant à améliorer les conditions de vie de la population du grand braives.
2. C'est +/- 40 citoyens et 7 représentants des élus locaux qui représentent les 8 villages de l'entité, les différentes classes d'âge et de genre. Ces personnes volontaires sont aussi représentantes de différentes thématiques : nature, mobilité, emploi, aménagement du territoire, socioculturel, ...
3. La méthode de travail dans le cadre d'une Opération de développement rural suit le schéma suivant :



On part de constats exprimés et/ou confirmés (diagnostic partagé, consultations villageoises, de publics cibles, des acteurs locaux, de personnes ressources, enquêtes, ...) pour définir des objectifs et des projets. Ces derniers sont définis par la mise en place de groupes de travail par thème. Le tout permet de rédiger un Programme Communal de Développement Rural (PCDR) qui reprend ces différents éléments : diagnostic – objectifs – projets.

Les étapes d'une Opération de Développement rural :

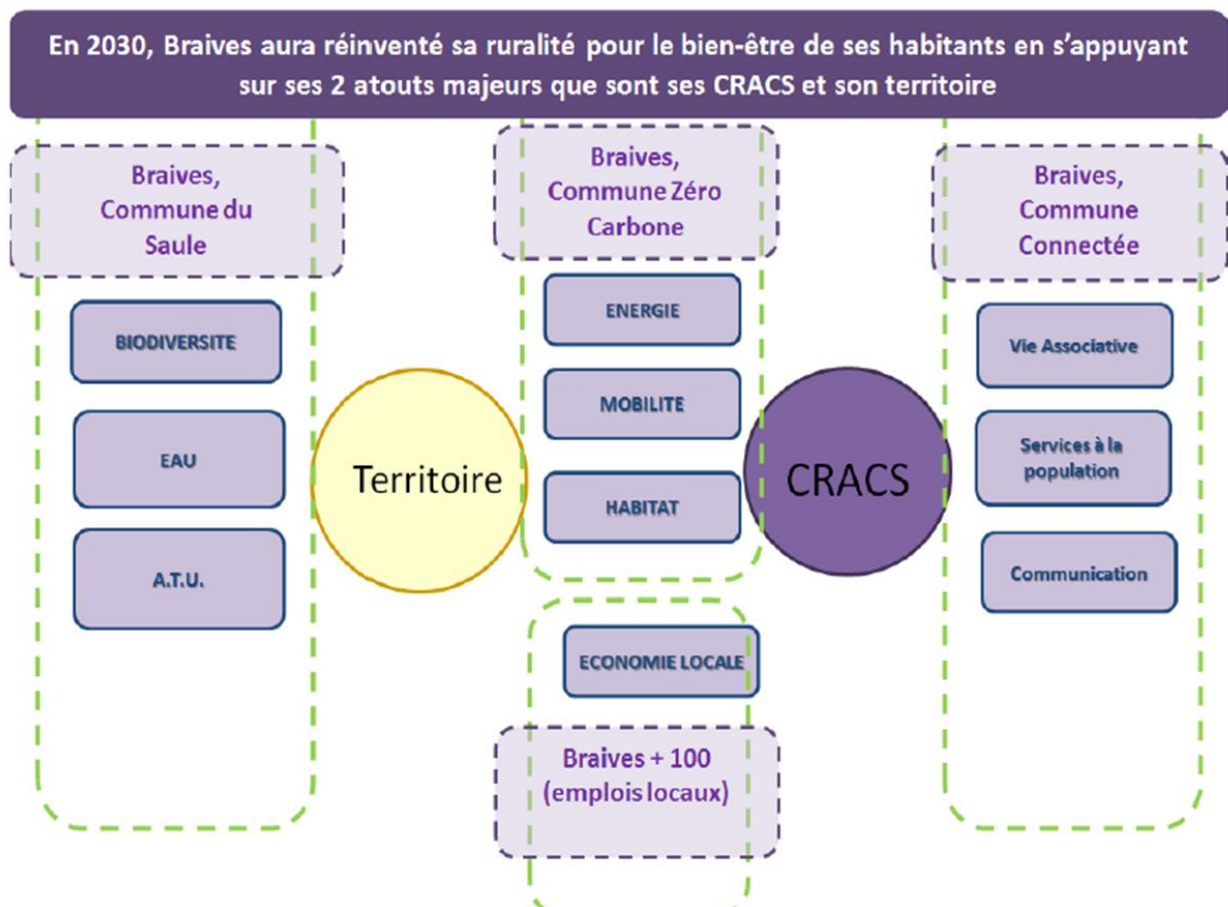
L'élaboration du Programme a pris 6 années. Après un avis favorable des instances wallonnes, Il est aujourd'hui dans l'attente d'une approbation par le gouvernement wallon. Une fois approuvé, il aura une validité de 10 ans pour réaliser les différents projets inscrits dans le programme. Le fait d'être inscrit dans un PCDR permet à la Commune de solliciter des cofinancements régionaux.



Les résultats de ce travail de la CLDR :

Ce sont 4 défis, 10 enjeux, autant d'objectifs et 52 projets dont celui de la création d'une maison multiservices à Ciplet. Plus particulièrement ce projet répond aux 2 enjeux que sont :

1. La **vie associative** avec pour objectif : Animer la vie dans les villages et soutenir les associations, le bénévolat et les initiatives citoyennes par la création de lieux propices à la rencontre (Infrastructures).
2. **Les services à la population** avec pour objectif : Soutenir la qualité de vie par le développement de services adaptés aux habitants qui favorisent la connexion entre les individus et qui répondent à l'évolution démographique (principalement les seniors et les jeunes) et l'évolution des technologies (structures)



**CRACS = Citoyens Responsables Acteurs Critiques et Solidaires (les personnes qui donnent de leur temps au profit de la collectivité)*

Il est important de noter que les projets proposés dans ce programme répondent à des objectifs qui concernent l'ensemble du territoire braivois (les 8 villages) et l'ensemble de la population du grand braives.

Le projet proposé ici à Ciplet, s'il répond à un souhait des ciplétois exprimés à maintes reprises de voir se moderniser leur maison de village, il répond aussi au souhait de la CLDR de répondre à des objectifs pour l'entité comme la création et/ou le développement de services à la population (repassage, maison des jeunes, centre culturel, espace seniors, ...).

Le projet : (la fiche projet se situe en annexe)

Il faut savoir que nous sommes au démarrage de la concrétisation des projets du PCDR. Il n'y a encore eu aucune demande de subvention liée à ce projet.

Ce projet est le premier projet programmé parmi les 52 projets du PCDR. Il n'est qu'à l'état d'une fiche projet, c'est-à-dire une description des intentions.

Les étapes :



1. Actualisation de la fiche projet, une fois accord ->
2. Négociation avec la RW pour obtenir une subvention d'études, si accord de la Wallonie ->
3. Proposition d'une première subvention pour l'étude d'avant-projet et éventuellement des frais d'acquisitions, de démolitions, ... , une fois signée par le Ministre ->
4. Choix d'un bureau d'études (ici en l'occurrence un bureau d'architecture) qui doit présenter à la CLDR, la Commune (éventuellement aux villageois, riverains, ...) un avant-projet, si accord de la Wallonie ->
5. Le bureau d'études peut passer au projet définitif et préparer le dossier d'adjudication des travaux, si accord de la commune et de la Wallonie ->
6. Demande d'une deuxième subvention « Travaux », une fois signée par le Ministre ->
7. Adjudication des travaux aux différentes entreprises (gros œuvres, aménagements extérieurs, ...), si accord de la Wallonie sur l'adjudication ->
8. Travaux, une fois terminé ->
9. Inauguration du projet !!!

La première étape est donc de confirmer les intentions et d'actualiser cette fiche projet. Il est donc possible aujourd'hui de modifier son contenu.

Pourquoi dans les premiers projets ? :

1. Très vite une demande de Maison de village moderne a été proposée par les Ciplétois (lors des premières consultations villageoises)
2. Le Village de Ciplet n'a pas fait l'objet d'un projet lors de la première ODR
3. Ciplet est un village qui a connu et qui connaît toujours une croissance de population importante, la CLDR veut accompagner cette croissance
4. Au fil du temps, le centre historique du village a migré vers le pôle « services » (écoles, Crèche, repassage, ...) La Maison Multiservices poursuit et modernise ce développement

5. Une autre fiche projet « aménagement du centre de Ciplet » (voiries et espaces publics) est aussi prévue. Elle est programmée dans les 6 ans.

Quelles affectations sont proposées en fonction des besoins identifiés par la CLDR ?

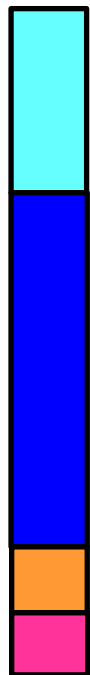
1. Nouvelle maison de village comprenant :
 - a. Salle, Bar, Cuisine collective et Réserves
 - b. Locaux de tailles plus modestes pour les activités de groupes divers et réunions associatives
2. Une salle plus grande avec 1 espace scénique pour le centre culturel afin de pouvoir diffuser des spectacles (théâtre, musique, conférences, ...) d'une certaine qualité. La salle principale devant être plus grande et mieux équipée (espace scénique, insonorisation, hauteur de plafond, ...). La capacité de 300 personnes assises est proposée en fonction des besoins du centre culturel pour diffuser des spectacles d'une certaine envergure et des besoins exprimés par le comité villageois de Ciplet.
3. Des espaces polyvalents intergénérationnels et/ou dédiés aux activités de transitions (repair café, réseau d'échanges, ...). La transition étant un enjeu transversal dans ce PCDR.
4. Un espace dédié « seniors » (espace communautaire)
5. Un espace dédié « Jeunesse » (Maison des jeunes)
6. Une modernisation de l'espace repassage et une amélioration notable de son accès.

En effet, la CLDR est soucieuse à travers les différents projets qu'elle propose de :

1. Répondre à une demande des Ciplétois de modernisation, de développement et d'amélioration de l'accès à leur outil sociocollectif.
2. Répondre à des besoins d'acteurs de l'entité qui offrent des services à l'ensemble de la population braivoises et qui peuvent via ce projet trouver un hébergement de qualité (Centre culturel, CPAS, Maison des jeunes, Conseil consultatif des aînés, ...)
3. Mettre à disposition des Braivois (entité) des salles de tailles différentes et avec des équipements différenciés. Il s'agit pour la CLDR de répondre aussi à une logique économique en ne multipliant pas des salles de même gabarit et en favorisant une utilisation maximum des infrastructures : de jour comme en soirée, en semaine comme le WE.

m²	Surface totale extérieure	Surface salle principale
MV Avennes	316	133
MV Cipllet	189	90
MV Fallais	418	200
MV Fumal	265	127

Quelle grandeur pour ces différentes affectations ?



Salle de fête de +/- 250 m² qui permet d'asseoir +/- 300 personnes comprenant :

- a. Bar (+/- 15 m²)
 - b. Un espace scénique (+/- 40 m²)
2. Locaux de services (125 m²)
- a. Cuisine
 - b. Réserves
 - c. Chaufferie
 - d. Sanitaires
 - e. Espaces déambulatoires
3. Salle polyvalente modulable (100 m²)
4. Espace de repassage (50m²)



Des salles de grandeurs comparables sont citées :

Fallais (Braives) : Maison de Village : grande salle de 200 m² sans espace scénique : +/- 300 p. assises

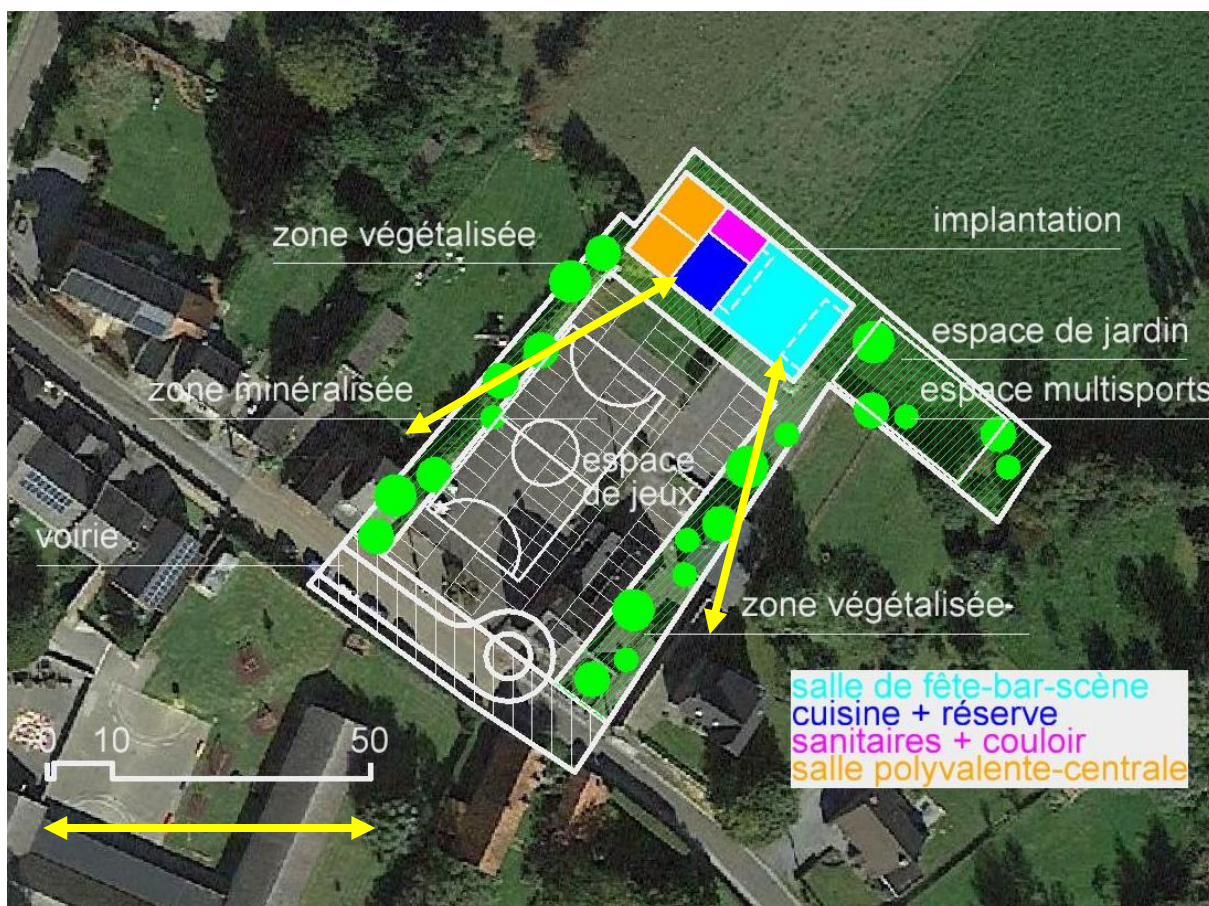


Celles (Faimès) : Salle La Forge : grande salle de 264 m² sans espace scénique : +/- 400 p. assises



Localisation :

La CLDR propose d'installer l'infrastructure en fond de la parcelle communale occupée actuellement par la Maison de village. Afin de répondre aux possibles problèmes de proximité avec les riverains directs, il est prévu d'acquérir une bande de terrain complémentaire en fond de parcelle.



Cette localisation a l'avantage de :

1. Garder une distance de +/- 50 m. avec les riverains les plus proches.
2. Permettre la création d'un jardin naturel et de créer ainsi à Ciplet un 6^{ème} jardin naturel pour faire partie du réseau des jardins naturels du grand Braives (1 autre fiche projet du PCDR)
3. Permettre l'installation d'espaces de jeux pour enfants et adultes
4. Dégager de grands espaces disponibles qui peuvent selon les circonstances :
 - a. Servir d'espaces de stationnement et ainsi dégager la rue de Void des voitures en stationnement sur la voirie. D'autant plus que cette voirie devrait recevoir à terme un aménagement « voie lente » dans le cadre de la création d'un réseau voies lentes sur l'entité et qui permettra de relier Ciplet au Ravel. (1 autre fiche projet du PCDR)
 - b. Créer ainsi en fonction des volontés locales un espace public de grande capacité pour y recevoir des manifestations villageoises d'envergure (Music All Braives, jeux intervillages, ...). Y placer des infrastructures événementielles (marché, chapiteau, ...)

Démolition et Construction :

Afin de proposer à Ciplet une infrastructure comprenant ces différentes fonctions, de respecter les principes du Développement Durable et après une consultation à Ciplet en 2017, la CLDR a opté pour une démolition – construction d'une nouvelle infrastructure. Cette option a de nombreux avantages :

1. Etre plus performant en matière d'économie d'énergie, de production d'énergie renouvelable, de la consommation de l'eau, de ventilation, ...
2. Etre plus performant en matière d'isolation tant thermique qu'acoustique. L'acoustique sera plus confortable tant à l'intérieur qu'à l'extérieur
3. Une amélioration très nette de l'accès aux infrastructures (Maison de village et espace repassage)
4. Permettre la poursuite des activités dans les anciens locaux durant la période de travaux

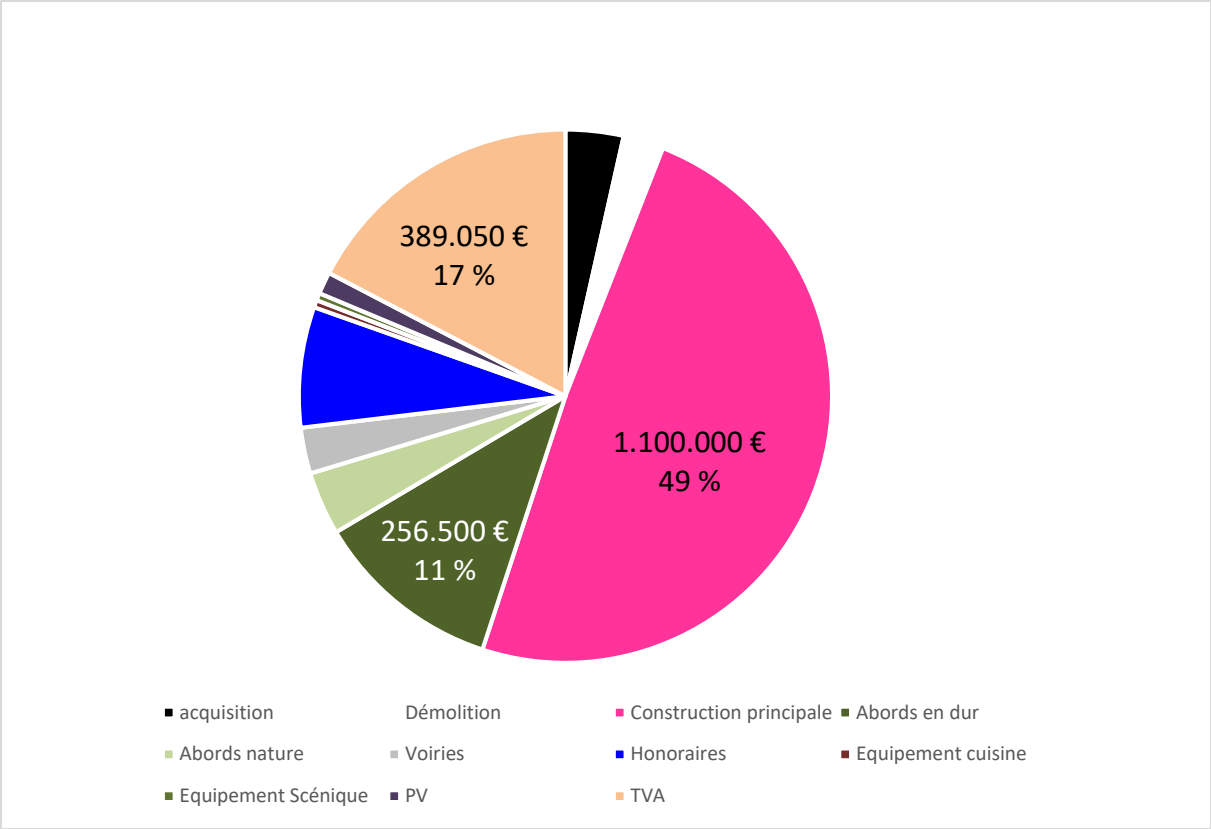
Estimation :

L'estimation a été réalisée par un bureau d'études spécialisé. Il a pris une marge de sécurité en proposant une estimation au m² construit de 2.200 € ce qui est un plafond.

La part de l'infrastructure construite représente +/- 50 % du montant total. Les autres 50 % se répartissant entre acquisitions, aménagements extérieurs, frais d'auteur et TVA à 21 %.

La part régionale atteint +/- 57 % du montant total, la Commune devant mettre +/- 43 % du montant total.

Il est présenté d'autres projets de même gabarit dans des communes proches et dont les coûts sont similaires (Villers-le-Bouillet, Lincent, Awans, ...)



Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
<u>Investissement et/ou phase :</u>		
ACQUISITION		
Achat de franges de terrains arrière		
- Franges des parcelles A198 f et A198g (1.050 m ² x 75 €/m ²)	€ 78.750,00	Fonds communaux ; Développement rural ;
INFRASTRUCTURES / CONSTRUCTIONS		
Démolition		
- Maison de village + maison mitoyenne + centrale de repassage (350 m ² d'emprise)	€ 55.000,00	
Construction		
- Maison multiservices (500 m ² x 2200 €/m ²) :	€ 1.100.000,00	
- Salle de fête et locaux de service : 350 m ²		
- Local de service et salle polyvalente : 150 m ²		
AMENAGEMENT DES ABORDS		
- Espace « place » sport- parcage (1710m ² x 150 €/m ²)	€ 256.500,00	
- Espace de détente, jardin (1.720 m ² x50 €/m ²)	€ 86.000,00	
AMENAGEMENT DE VOIRIE		
- Double sens sur plateau (500 m ² x125€/m ²)	€ 62.500,00	
TOTAL hors honoraires	€ 1.638.750,00	
Etudes et honoraires		
- Honoraires (10 %)	€ 163.875,00	
EQUIPEMENT - MATERIEL		
- Cuisine équipée	€ 10.000,00	
- Mobilier et matériel scénique	€ 10.000,00	
- Panneaux solaires	€ 30.000,00	
Total (HTVA)	€ 1.852.625,00	
TVA	€ 389.051,25	
Total (TFC)	€ 2.241.676,25	

Place aux questions, commentaires, réflexions, ...

Certaines personnes se sont exprimées au sujet de problématiques individuelles et/ou hors sujet. Ces interventions ne sont pas reprises dans ce compte rendu.

Dans le désordre et regroupées par points d'attention.

1. Le Bourgmestre rappelle que le cahier des charges de la CLDR a été respecté et il était celui-ci :
 - 1.1. Amélioration des infrastructures socio collective de Ciplèt (suite aux premières consultations villageoises de 2013). La Commune attend effectivement les possibilités financières qu'apportera la 2^{ème} ODR.
 - 1.2. Re-consultation en 2017 qui apporte la possibilité de démolir-construire.
 - 1.3. Avec l'augmentation continue du parc automobile, les trottoirs sont squattés par les automobiles.
 - 1.4. Il faut un projet durable (en matière d'énergie et de mobilité), base de tous les projets du PCDR.
 - 1.5. D'autres projets concernent Ciplèt comme le réseau voies lentes et l'aménagement du cœur de village de Ciplèt, il faut en tenir compte.
 - 1.6. L'ambition est de rassembler la population, la CLDR et les élus communaux pour aller vers un projet soutenu par le plus grand nombre et non de diviser.
2. Il est difficile de connaître l'avis de l'ensemble des ciplétois. Il serait intéressant d'utiliser des outils afin d'élargir la base du consentement et de questionner un maximum de ménages ciplétois.
3. Pour certaines personnes le projet est très positif. Il intègre un modernisme et un développement du village pour l'avenir. C'est à nos enfants que nous devons penser.
4. La plupart des autres commentaires se focalisent sur des points concrets :

4.1. La taille de la grande salle et la taille des activités qu'elle va engendrer :

Pour plusieurs personnes, la modernisation de l'infrastructure est effectivement attendue. Ce qui pose question c'est la taille du projet et plus spécifiquement la taille de la grande salle qui risque de créer des nuisances sonores et autres liées au nombre de personnes présentes sur le site et le nombre de voitures que cela va amener sur le site.

Certains citent même que la maison multiservices pourrait être encore plus grande mais avec une grand salle plus petite. En effet, les locaux de services et de réunions, les locaux techniques, les cuisines et réserves devraient être plus grands voire plus nombreux.

10.000 € pour les cuisines paraît bien léger. C'est le prix pour une cuisine privée !

Ne peut-on pas faire un projet plus petit ?

Actuellement le projet prévoit une salle pouvant accueillir 300 personnes en mode spectacle. Ceci avait été proposé afin que le centre culturel bénéficie d'une salle assez grande et bien équipée pour diffuser des spectacles de plus grande envergure qu'actuellement. Emma Cudin, ciplétoise et coordinatrice du centre culturel « Braives-Burdinne » entrevoit une autre solution possible pour la demande du centre culturel. En effet, la commune de Burdinne pourrait mettre à disposition du centre culturel un espace de diffusion culturelle sur le site de l'ancienne gare du tram via un projet d'investissement transcommunal pour rénover et équiper un hangar.

Attention tout de même à ne pas voir trop petit. On est 140 personnes aujourd'hui et on ne sait pas mettre tout le monde dans la salle.

Ciplet est une grande cuvette, les bruits parcourent facilement des km.

4.2 La localisation :

Le projet est très bien mais est mal situé. Le fait d'être au centre du village amènera d'office des nuisances. Le nombre de voitures à placer sur le site éveille des craintes quant aux nuisances apportées.

Ne peut-on développer le projet ailleurs en dehors du village ?

Pour des événements de grandes ampleurs en matière de diffusion, ne peut-on pas utiliser de temps à autres l'église ? L'acoustique est en général de bonne qualité dans ces bâtiments du culte.

4.3 La démolition-construction :

Beaucoup de ciplétois sont attachés à leur ancienne école et l'ancienne poste. Ces bâtiments ont une valeur patrimoniale.

Ne serait-il pas possible d'imaginer de sauvegarder l'ancienne maison de village et développer un projet à partir de cet immeuble ?

Pourrait-on avoir des propositions de maison multiservices avec et sans l'ancien bâtiment afin de comparer les coûts d'investissement et de gestion ?

Des extensions sur le côté » ou vers l'arrière du bâtiment actuel sont possibles.

4.4 La communication vers les ciplétois

Il faut améliorer la communication vers les ciplétois dans l'avancement de ce projet. Les ciplétois ont été consultés en 2013 puis plus rien pendant 4 années. En 2017, nouvelle consultation sur les demandes des ciplétois et puis plus rien jusqu'à cette fiche projet qui n'a pas l'assentiment du plus grand nombre.

D'une manière générale, la CLDR et la Commune doivent mieux et plus communiquer.

Il est demandé aussi au comité de village qui est représenté au sein de la CLDR de mieux et plus communiquer sur les avancées de ce projet.

4.5 La gestion du bâtiment

Quelques personnes abordent l'évolution des coûts de location. Avant, l'occupation de locaux étaient gratuites pour les comités locaux. « Aujourd'hui, pour le patchwork, par exemple, nous payons 300 € par an pour l'occupation de la salle. Avec la modernisation des équipements et le coût de ce nouvel investissement, ne va-t-on pas devoir payer encore plus cher pour faire nos activités ? »

Ne va-t-on pas assister à une privatisation ou une mise en gestion par des privés de cette infrastructure comme cela s'est fait pour d'autres projets dans le cadre de la première ODR ?

Sur ce point, il faut rappeler que la commune a l'obligation de laisser l'affectation prévue au départ pendant 10 ans. Laisser la gestion de certains services au privé n'est pas interdit. Cela peut même créer de nouveaux services aux citoyens tout en créant des emplois locaux, ce qui est aussi un objectif des opérations de développement rural.

Ne pas oublier de prévoir du mobilier (chaises, tables, ...).

Certains s'inquiètent de la pérennité des activités durant les travaux.

Et pour la suite ...

- Certains ciplétois se disent prêts et disponibles pour participer à un groupe de travail sur le sujet avec la CLDR. (voir annexe)
- Un compte rendu reprenant les grandes tendances de cette réunion sera réalisé par la FRW et mis en ligne sur le site communal. Un envoi par mail sera également fait aux personnes ayant déposé leur adresse mail (si elle est lisible !!!).
- La CLDR mettra ce point à sa prochaine réunion afin de réfléchir aux suites à donner et comment impulser un travail de co-construction du projet avec le plus grand nombre de ciplétois.
- Les ciplétois peuvent continuer à communiquer les remarques, propositions, souhaits ou critiques aux coordonnées de l'opération « Braives, en route pour 2030 » :

Commune de Braives

5, rue du Cornuchamp

4260 Braives

Tel : 019 / 69 62 42

www.braives.be/braives2030

Courriel : braives2030@braives.be



- Ces coordonnées de la Commune sont aussi données pour les personnes désireuses de se faire connaître pour la poursuite des événements.

La réunion s'est clôturée à 22h30.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Vincent Legrand

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, adressez-vous
au n° 019/58 93 21 ou par courriel : v.legrand@frw.be*

ANNEXE : Liste des personnes qui se proposent pour travailler sur le projet

La FICHE PROJET 1 du lot 1 : « Création d'une maison multiservices à Ciplet »
Et le Registre des présences seront envoyer avec ce compte rendu.

ANNEXE 1 : liste des personnes désireuses de poursuivre les travaux avec la CLDR

Nom	Prénom	Tel	Mail	Adresse	Village
Dachet	Vincent		20100dachet@gmail.com	rue de Ecoles, 11	4260 ciplet
Galler	Claudine	0474 850 240	claudine.galler@gmail.com	2 rue Jean Jaurès	4260 Ciplet
Pineur	Gilbert	0477 412 741	gilbert.pineur@skynet.be	6 rue Basse Campagne	4260 Ciplet
Duhaut	Marie France	0478 386 253	mariefranceduhaut@hotmail.com	Rue de la dîme,1	4260 Ciplet
Delcomminette	Eric	0477 312 251	delco.e@skynet.be	Rue de la Mehaigne, 5	4260 Ciplet
Duthoit	Sylvie		sylvie.duthoit@live.be	24, rue des écoles	4260 Ciplet
Cwiek	Bernard	0498 500 671	berncwiek@gmail.com		
Kempinaire	Bernard	0475 574 101	kempinaire.bernard@gmail.com	Rue de Void 15	4260 Ciplet
Challe	sandrine		sandhugo@msn.com		
Dubuisson	hugo		sandhugo@msn.com		
MARS	Marie Agnès	0479 185 984		Rue Reine Astrid, 38	
Delleuse	Christine		christine.delleuse@gmail.com	Rue des Ecoles, 11	4260 Ciplet
Delperdange	Patrick	0475 947 575	pdelperdange@besix.com		4260 Ciplet
Delsemme	Chloé		delsemme.chloe@hotmail.com		
Thirion	Elisabeth				